

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune d'Ondres (40440) - Département des Landes

Séance ordinaire du 02 mai 2024 Délibération n° 2024-05-01

Nbre de membres afférents au Conseil Municipal	29	Date de la convocation : 25/04/2024
En exercice	29	Date de l'affichage : 25/04/2024
Qui ont pris part à la délibération	26	

Présents: Éva BELIN; Pierre PASQUIER; Nadine DURU; Jérôme NOBLE; Christine VICENTE; Frédéric LAHARIE; Catherine VICENTE-PAUCHON; Serge ARLA; Sonia DYLBAITYS; Christian BURGARD; Sandrine COELHO; Miguel FORTE; Vincent POURREZ; Cyril DURU; Christel EYHERAMOUNO; Jean-Pierre LABADIE; David PERRIARD; Maya VALLART.

Absents excusés :

François TRAMASSET a donné procuration à Pierre PASQUIER en date du 25 avril 2024 Cindy ESPLAN a donné procuration à Nadine DURU en date du 29 avril 2024 Senay OZTURK a donné procuration à Jérôme NOBLE en date du 29 avril 2024 Vincent BAUDONNE a donné procuration à Miguel FORTE en date du 02 mai 2024 Alain CALIOT a donné procuration à David PERRIARD en date du 26 avril 2024 Mylène LARRIEU a donné procuration à Christel EYHERAMOUNO en date du 26 avril 2024 Delphine OUVRANS a donné procuration à Maya VALLART en date du 30 avril 2024 Carine REY a donné procuration à Christine VICENTE en date du 02 mai 2024

Absents:

Davy CAMY Bertrand LEIRIS Jean-Yves PLUMET

Secrétaire de séance : Christine VICENTE

<u>OBJET</u>: Approbation du défrichement de parcelles forestières concernant le projet de réaménagement de la Vélodyssée par la Communauté de Communes du Seignanx

Madame le Maire rappelle que la Communauté de Communes du Seignanx est dotée de la compétence « Aménagement de l'espace urbain ».

Dans le cadre du projet de réaménagement de la Vélodyssée sur la partie d'ONDRES, une autorisation de défrichement est à solliciter sur les parcelles communales situées sur le tracé des travaux.



Publié le 06/05/2024

ID: 040-214002099-20240502-DELIB2024_05_01-DE

Les parcelles concernées sont :

Les parcelles coric	emees som.		
Section	numéro	Nom du propriétaire	Superficie défrichée
AB	210p	Commune d'ONDRES	14.41 m²
AB	211p	Commune d'ONDRES	157.56 m²
AB	217p	Commune d'ONDRES	710.45 m²
AC	17p	Commune d'ONDRES	157.24 m²
AC	23p	Commune d'ONDRES	442.36 m²
BD	32p	Commune d'ONDRES	50.44 m²
		total	1 532.46 m²

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix,

DÉCIDE

ARTICLE 1. D'approuver le défrichement des parties de parcelles mentionnées cidessus.

ARTICLE 2. D'autoriser la Communauté des Communes du Seignanx à solliciter le défrichement de ces parties de parcelles et à effectuer tous les travaux nécessaires.

ARTICLE 3. D'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents y afférents.

ARTICLE 4. La présente délibération peut faire l'objet de recours devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le département et de sa publication. Tout citoyen justiciable pourra saisir le tribunal administratif par dépôt de sa requête sur le site www.telerecours.fr, par l'envoi de la requête sur papier ou le dépôt sur place au tribunal.

Et ont signé au registre les membres présents. Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme, Le 03 mai 2024, Le Maire.

EN BELIN,

Acte rendu exécutoire le ...Q. /.... Q. 5. / 2024

après télétransmission électronique le 26. / ... 2024